

La gestion des conflits interlinguistiques

Ahmed Bououd , Université Hassan II Casablanca

1-langue et cohésion sociale

En règle générale, la langue peut être une source de conflit linguistique dans certaines situations géopolitiques ; Les conflits linguistiques naissent généralement lorsque différentes langues sont en présence territoriale et en concurrence symbolique pour être utilisées dans des domaines tels que l'administration, l'éducation, les médias, les affaires et la culture.

On peut imaginer diverses façons dont la langue peut être source de conflit, mais la plus réalisable est la politique linguistique qui décrit des situations, dans les pays ou régions, où plusieurs langues sont parlées, sans spécifications institutionnelles ni fonctions linguistiques bien précises.

a-en géopolitique, la diversité linguistique est souvent définie comme source de conflit et de ségrégation à l'intérieur d'un territoire géopolitique. Pour cet effet, l'Etat interviendra alors pour gérer et réguler les tensions entre les langues par la mise en place d'une *Politique linguistique* adéquate, soit pour modifier le corpus ou le statut de la langue en question, soit pour en conforter l'usage, sinon parfois pour en limiter l'expansion.

b-.Gestions des multilinguismes : les options des politiques linguistiques portant sur les situations conflictuelles de contact de langues sont de deux ordres : le pôle libéral qui prône le laisser-faire et la loi du marché linguistique et le pôle interventionniste nécessitant l'intervention de l'Etat ou de ses institutions.

Quand le multilinguisme devient la source de conflits, les langues ne sont plus alors de simples instruments de communication mais le symbole linguistique de la dominance géo-politique, économique, technologique et sociale ; ce qui entraîne la configuration suivante .

1) Le statut des langues : les conflits sont souvent expliqués par une répartition inégale et inéquitable des fonctions sociales attribuées aux langues en situation de concurrence. On rencontre deux cas de figure : on propulse la langue dominante aux sphères de l'Etat, à savoir l'administration, l'école, les institutions économiques, les médias Alors que la langue dominée se trouve réservée à la famille, aux communications restreintes et privées ; et à

des degrés variables, la langue se voit ainsi interdite de toute reconnaissance institutionnelle, c'est le cas de la langue interdite (le kurde en Turquie), ignorée (les langues amérindiennes en Amérique), tolérée (le tibétain en Chine), autorisée (le breton en France), reconnue comme langue nationale (le wolof au Sénégal, le romanche en Suisse) ; contrairement à cette situation, la langue dominante, par certains privilèges et appuis de l'Etat, se promouvoit au statut de la langue officielle.

2) *Le développement géo-économique* : Il est aussi considéré comme le deuxième facteur de conflictualisation et de ségrégation des langues, chose qui a fait naître deux pôles : *le pôle unilingue* représenté par les pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord qui ont réussi à uniformiser leurs différences linguistiques, par contre *le pôle multilingue* a opté pour la diversité linguistique favorisant la babelisation et la balkanisation des Etats et de leurs langues (certains pays d'Asie et d'Afrique).

Le facteur économique a permis donc à instaurer une véritable bi-polarité : le multilinguisme serait l'apanage des sociétés sous-développées économiquement, quant à l'unilinguisme il a été associé à l'homogénéité des sociétés industrialisées, au développement économique s'ajoute une dynamique géolinguistique des langues qui, sur un espace géographique et territorial, cherchent à se rapprocher le plus possible par une alliance linguistique (le cas des langues romanes en Europe), à la différence des langues afro-asiatiques menacées de dispersion.

3) *Le combat identitaire* : La domination de l'identité linguistico-culturelle se matérialise par la langue, la race, la religion, les institutions, les arts, les us et coutumes, qui par une quelconque légitimité cherche à s'imposer et entrer en conflit avec les identités voisines sans vouloir partager ni la suprématie ni le territoire. D'où le conflit de préséance et de hiérarchie, les exemples des situations du français et de l'anglais au Québec, de l'arabe et le français au Maghreb, sont édifiants.

2- conflit linguistique et cohésion sociale :

a – *le conflit linguistique* : Il y a conflit linguistique quand deux langues officiellement autonomes s'affrontent et se disputent un territoire pour acquérir davantage de fonctions sociolinguistiques.

A titre d'exemple et à l'avenir, l'anglais n'est-il pas menacé par l'espagnol aux Etats-Unis et par le chinois dans le monde entier ? Une cartographie linguistique, à l'heure actuelle, indique que les enjeux sont essentiellement politiques, économiques voire idéologiques. Les défenseurs de l'anglais estiment que toute reconnaissance des langues minoritaires, est une menace de la cohésion nationale, voire internationale.

Un autre exemple avance que les instruments de la domination et du pouvoir se maintiennent par les discours linguistiques qui sont devenus un moyen de s'approprier, de contrôler, de dominer socialement et politiquement. Le pouvoir donc est une affaire de discours et de style par lequel une minorité, qui use d'un français « standard », « correct » ou « soigné », dominerait symboliquement une majorité, qui, elle, s'adonnerait à un usage « populaire » ou « local » de la langue française.

b-le contact et le conflit des langues et des cultures

Rappelons le constat du départ qui stipule que c'est dans le contexte du contact des langues que le conflit linguistique se consolide et se renforce, l'exemple du catalan, l'occitan, l'arabe, l'amazighe sont des arguments probants, sinon convaincants. Ce qui entraîne, en théorie et en pratique, que les puissantes langues par leur penchant nationaliste, unitariste favorisent l'*unilinguisme au profit du multilinguisme* ; ce nationalisme linguistique repose et s'inspire sur le «mythe de la langue « originelle unique commune à toute l'humanité» . Ce mythe sera setourné par la pensée nationaliste du siècle dernier qui fait de la langue, en l'occurrence le français, l'objet d'une adoration, voire une sacralité proche de la *glottomanie*, en établissant un lien organique et indefectible entre la langue et la nation, faisant de l'État-Nation un modèle idéal à préconiser, ce modèle a longtemps sacralisé une langue de l'Etat au détriment des autres langues, considérées comme régionales et périphériques, ayant des attributs dépréciatifs et des usages minoratifs comme : « dialectes », « patois », « charabia, baragouin ; les contre-normes sont qualifiées de « fautes » ; à propos des pratiques « impures » du français, elles sont souvent rejetées hors de la langue par des formules toutes faites, comme « ce n'est pas français » ; en définitive, un mauvais usage de la langue sous-entend le non respect de la langue française, voire le non respect de la France.

L'idéologie nationaliste française a fait de la langue française une langue emblématique, vectrice de l'identité nationale avec une certaine conception

ethnicsante et discriminatoire qui excluent les autres (sous des appellations péjoratives comme ,régionaux, banlieusards, populaires, métissés, les hors de France, les Dom Tom, les français de l'Afrique ,du maghreb etc.).

Pour cela, elle a posé comme filtre d'accès à la promotion sociale, au pouvoir politique et culturel, voire économique, le français normé, élaboré par l'Académie française pour distinguer les dominants (aristocrates et bourgeois) des dominés (les « provinciaux », les paysans, les ouvriers, les étrangers, les immigrées, la Diaspora...).

Donc, pour certains, la maîtrise de la langue relève de la cohésion sociale en permettant aux immigrés et aux étrangers de s'ouvrir sur la société française et d'éviter le repli sur soi. Ainsi, l'apprentissage du français peut devenir un moyen de lutte contre les idées reçues, voire contre le racisme et la xénophobie, ce qui permettra de favoriser et de promouvoir l'égalité, de lutter contre les inégalités et les discriminations.

Un autre filtre pour l'octroi de la nationalité française, la France pose désormais une condition linguistique (la connaissance et la maîtrise de la langue par des tests DALF , DELF) , alors qu'on peut être né français et ne pas être francophone et inversement on peut être francophone sans être français , les exemples sont multiples : la population d'Outre-Mer ,les enfants d'émigrés français à l'étranger ou en France , prouvent combien la fonction des langues est investie d'une fonction politique.

Ainsi, on voit que l'intégration sociale passe d'abord par l'intégration linguistique :La langue est un outil indispensable pour accéder à la citoyenneté et à l'insertion professionnelle ; cet accès permet de participer à la vie de la cité, de suivre la scolarité , de travailler, de parler la langue du pays d'accueil d'accéder à un emploi ; alors un droit à la langue appartient à la famille des droits économiques, sociaux et culturels.

References web, bibliographiques

- Henri **Boyer** , Les politiques linguistiques <https://doi.org/10.4000/mots.19891>
p. 67-74

-Louis-Jean Calvet Politique linguistique, dans Langage et société 2021/HS1 (Hors série), pages 275 à 280

-Francis Manzano Diglossie, contacts et conflits de langues ... A l'épreuve de trois domaines géo-linguistiques : Haute Bretagne, Sud occitano-roman, Maghreb, Cahiers de sociolinguistique 2003/1 (n° 8), pages 51 à 66

-Jean William Lapierre , Les conflits linguistiques dans l'Etat unitaire, Dans Le Pouvoir politique et les langues (1988), pages 133 à 164

Ahmed Bououd , Rabat , Mars 2023.

E mail : bououd1@yahoo.fr Site : bououd.e-monsite.com